

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2024

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Gilbert COMMANDRE, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Véronique ATGER, Véronique DUBUS.

.....

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Travaux d'électrification du réservoir d'eau du Bergognon : versement d'un fonds de concours au SDEE.

Le conseil municipal donne son accord.

Travaux de rénovation au logement de l'ancienne école de L'Habitarelle :

Monsieur le Maire présente les devis. Le conseil municipal accepte de faire réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide auprès du Département dans le cadre du F.R.E.D. (Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale) à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Réalisation d'un emprunt pour le raccordement de La Maison Blanche au réseau public d'eau potable :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 12 300 € destiné à financer les travaux de raccordement de La Maison Blanche au réseau public d'eau potable d'un coût total de 33 811,85 € H.T.

Après étude, le conseil municipal décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, au taux fixe de 4,22%, par échéances constantes trimestrielles, sur une durée de 15 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Convention avec l'association La Campone pour sa participation financière à l'opération de construction d'un mur de soutènement en contrebas de l'église de L'Habitarelle :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de faire réaliser un mur de soutènement en contrebas de l'église de L'Habitarelle afin de renforcer les fondations de l'église et faciliter l'accès au cimetière.

Il informe que le montant des travaux sera moins élevé que prévu et, de ce fait, propose que soit revu le montant de la participation financière de l'association La Campone.

Il propose le nouveau plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 8 266,70 € HT

- Subvention du Conseil Départemental (FRAT) (40 %) :	3 306,00 €
- Participation de l'Association « La Campone » (37 %) :	3 058,68 €
- Quote-part communale (23 %) :	1 902,02 €
Total :	8 266, 70 €

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec l'association La Campone.

Le conseil municipal accepte le nouveau plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité, piloté par le SDEE de la Lozère, et signature de la nouvelle convention :

Le conseil municipal accepte l'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, après avis du Comité Technique :

Le conseil municipal donne son accord pour verser aux agents, avant le 30 juin 2024, une prime d'un montant maximum de 600 €, proratisé suivant la quotité de travail et la durée d'emploi.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion :

Considérant que, dans le cadre de la convention proposée, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour la préparation des dossiers de retraite de ses agents, il est décidé de conventionner avec le Centre de Gestion pour les différentes missions, en fonction des besoins.

Décision du Maire : location du logement, situé à droite du restaurant :

Le logement est loué à M. Bastien CORMIER, à compter du 1^{er} mai 2024, moyennant le loyer de 430€/mois.

Modification des statuts de la Communauté de Communes pour la prise de compétence facultative « création et gestion d'une fourrière animale » :

Vu l'article L.211-24 du Code rural et de la pêche maritime, qui dispose que toutes les communes doivent être dotées d'une fourrière animale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou du moins avoir un accès autorisé au service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2024 sollicitant une modification des statuts de la communauté de communes Mont Lozère afin d'intégrer dans ses compétences facultatives la « Création et gestion d'une fourrière animale »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la modification proposée des statuts de la Communauté de communes Mont-Lozère, avec la prise de la compétence facultative suivante : création et gestion d'une fourrière animale, sous réserve que les montants des attributions de compensation soient recalculés après réunion de la CLECT.

Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Lozère et les communes du Pays d'Art et d'Histoire ; et désignation des membres amenés à siéger au comité de pilotage :

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 18 octobre 2023, la Communauté de communes Cœur de Lozère a procédé à la modification de ses statuts afin d'assurer le portage du Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui précise les conditions et les modalités du partenariat établi entre les communes signataires et la Communauté de communes Cœur de Lozère et la création d'un comité de pilotage « Comité de pilotage pour le portage du label Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan ».

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de portage et désigne les délégués amenés à siéger au comité de pilotage : Monsieur Gérard COGNET, délégué titulaire et Monsieur Luc ATGER, délégué suppléant.

Base d'adresse locale :

Le conseil municipal choisit le type de numérotation des habitations (classique ou métrique) qui paraît être le plus adapté à chaque village. Chaque conseiller déterminera les emplacements pour la pose des plaques de rues.

Travaux d'électrification du réservoir d'eau du Bergognon : versement d'un fonds de concours au SDEE :

Monsieur le Maire expose que suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération, et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir du Bergognon (190ml en domaine privé)	26 388.36 €	Participation du SDEE	13 194.18 €
		Fonds de concours de la commune (60% montant HT des travaux)	13 194.18 €
Total	26 388.36 €	Total	26 388.36 €

Le conseil municipal adopte la proposition et s'engage à verser au SDEE le fonds de concours.

Questions diverses :

Recrutement de l'agent saisonnier pour le camping :

Emmanuelle DELERIA a été recrutée pour la période du 15 juin au 15 septembre 2024 sur la base de 13 heures hebdomadaires.

Elections législatives :

Elles auront lieu les 30 juin et 07 juillet 2024.

Régularisation des 2 voies communales :

Les propriétaires concernés vont être contactés pour signer les documents d'arpentage établis par le géomètre.

AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle :

Une nouvelle mesure du débit de la source a été effectuée le 5 juin : 441 m3/jour.